



Démographie

Le covid-19 et la natalité : un faible impact, sauf sur la saisonnalité

Dans *Population & Sociétés* n° 609 de mars 2023 ⁽¹⁾, Gilles Pison (Muséum national d'histoire naturelle et Ined) analyse l'impact du covid-19 sur la natalité. Le nombre de naissances en France diminue depuis 2010. Il y a eu 723 000 naissances en 2022, contre 742 000 en 2021. Dans le même temps, l'indicateur conjoncturel de fécondité est descendu de 1,84 enfant par femme en 2021 à 1,80 en 2022. D'où la question : « *L'épidémie de covid-19 a-t-elle modifié la tendance d'évolution du nombre de naissances ?* »

Gilles Pison rappelle que lors du premier confinement, du 17 mars au 11 mai 2020, certains avaient annoncé un baby-boom neuf mois après : les restrictions de mouvements et le repli sur la vie conjugale étaient supposés pousser une partie des couples à envisager l'enfant qu'ils projetaient. Les faits ont démenti ces spéculations. Par exemple, les enfants nés en janvier 2021, conçus pour la plupart en avril 2020, donc en plein premier confinement, ont été 13 % moins nombreux que ceux nés en janvier 2020.

Cependant, il y a eu une « *récupération totale* » sur les mois suivants. Ainsi, le nombre de naissances en 2021 a finalement dépassé légèrement celui de 2020 (+ 7 000 naissances). Gilles Pison effectue un parallèle avec les crises économiques : « *La croissance du chômage et l'incertitude quant à l'avenir conduisent une partie des couples souhaitant avoir un enfant à reporter leur projet* ».

Le premier confinement, du 17 mars au 11 mai 2020, le deuxième, de fin octobre à mi-décembre 2020, et le troisième, en avril 2021, ont peu affecté la tendance des naissances à la baisse. L'épidémie a seulement modifié temporairement leur saisonnalité.



Services à la personne

On retiendra la « percée » des entreprises à but lucratif

À l'occasion de la première Journée nationale des aides à domicile, l'association Recherches & Solidarités a dressé un tableau de l'emploi privé dans le secteur d'activité des services à la personne. L'état des lieux porte sur l'emploi au sein des associations et au sein des entreprises à but lucratif. L'intérêt est quelque peu relatif car l'étude ne prend pas en compte l'emploi public (centres communaux d'action sociale) ou encore l'emploi direct (les particuliers étant l'employeur).

Puisque Recherches & Solidarités met en parallèle l'emploi associatif et l'emploi au sein des entreprises à but lucratif, on retiendra que le nombre d'établissements est très proche, mais que le secteur associatif regroupe 61 % des effectifs. Le nombre moyen de salariés par établissement est plus élevé dans les associations (38, contre 32). Enfin, le salaire moyen par salarié y est égale-

(1) – « France 2022 : l'écart entre les naissances et les décès se réduit ». *Population & Sociétés* est une publication de l'Institut national d'études démographiques (Ined).



ment plus élevé (17 100 euros, contre 15 000 euros). Cette donnée est forcément à mettre en perspective avec la structure des emplois et avec la durée de travail (rien n'indique que le salaire moyen est calculé sur la base d'un équivalent temps plein).

Recherches & Solidarités remarque qu'au cours de la période 2017-2022, le secteur associatif dans l'aide à domicile a perdu 13 000 emplois. Entre les quatrième trimestres 2021 et 2022, Recherches & Solidarités ajoute que les associations d'aide à domicile ont perdu plus de 6 500 salariés. Quant au secteur lucratif, il voit ses effectifs passer de 76 800 en 2017 à 96 700 en 2021. Ainsi, la part que le secteur associatif représente au sein du secteur privé est descendue de 68 % en 2017 à 61 % en 2021.

À partir d'une analyse de 187 000 contrats de travail, relevant de la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, Recherches & Solidarités précise que l'emploi est très féminisé (95 % de femmes) ; en outre, 45 % des salariés ont 50 ans ou plus ; seulement 23 % travaillent à temps plein.

Il convient là aussi de relativiser ces résultats : parmi les 187 000 contrats de travail relevant de cette convention collective (ce qui exclut le secteur lucratif), on peut supposer qu'il s'agit aussi bien d'emplois administratifs et de gestion que d'emplois d'accompagnement ou de soins. Et parmi ces derniers, cela peut comprendre des emplois d'aide à domicile, mais aussi d'aides-soignants, de techniciens de l'intervention sociale et familiale, de conseillers en économie sociale et familiale, voire de psychologues...



Santé publique

Consultation citoyenne par l'Agence régionale de santé Contribuer à la politique de santé et d'autonomie

L'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire lance une consultation citoyenne numérique ouverte à tous, pour recueillir et enrichir la feuille de route régionale pour les cinq ans à venir.

Dans le prolongement des Conseils nationaux de la refondation (CNR) et afin de construire le futur Projet régional de santé 2023-2028 (PRS), l'ARS lance une consultation citoyenne sur le thème : « Comment améliorer la santé et l'autonomie, de toutes et tous, dans les Pays de la Loire ? »

À travers cette consultation, l'ARS souhaite donner directement la parole à tous les citoyens du territoire pour prendre en compte leurs attentes, mais aussi entendre leurs idées sur les questions de santé et d'autonomie. C'est une occasion pour chacun de partager sa propre expérience et des propositions concrètes.

Les contenus recueillis viendront enrichir le travail de co-construction engagé lors des concertations territoriales du CNR Santé. Ils viendront également alimenter les travaux

en cours pour la construction du PRS, feuille de route de l'ARS et des acteurs en santé, renouvelé à la fin de l'année.

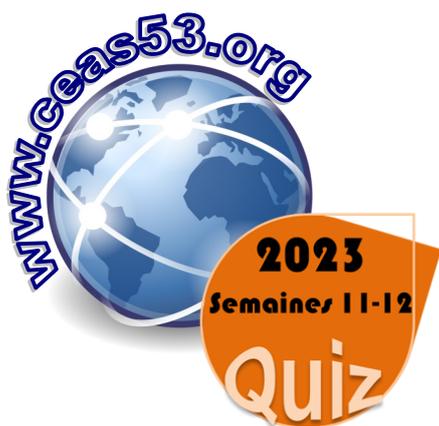
Quand participer ? Jusqu'au 23 avril 2023.

Qui peut participer ? Tous les citoyens de la région, les associations, les professionnels et acteurs de santé, les aidants...

Pourquoi participer ? Pour participer à la politique de santé et d'autonomie des Pays de la Loire pour les cinq prochaines années.

Comment participer ? Il suffit de se rendre sur la page : sante-paysdelaloire.make.org. Il est alors possible de soumettre une ou plusieurs propositions et / ou de réagir aux propositions déjà formulées.

En outre, sur le site Internet de l'ARS des Pays de la Loire, il est possible de trouver tous les éléments utiles pour partager l'information auprès du plus grand nombre.



La pensée hebdomadaire

« La démocratie est fragile. Sans doute avons-nous trop tendance à penser qu'elle est un acquis indéboulonnable, que même fatiguée, elle est solide et résiste au temps. La multiplication des discours populistes, haineux et extrémistes devrait pourtant nous tenir éveillés. Ce n'est pas la consultation de "panels représentatifs" qui redonnera de la vigueur à la démocratie, c'est l'écoute et la consultation de chacune et chacun. Il est urgent de rebâtir un espace politique au contact immédiat des citoyennes et des citoyens. »

François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef, « Sondages : inquiétantes dérives » (éditorial), *Ouest-France* des 23 et 24 octobre 2021.